NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

1382e séance

Mercredi 14 juillet 1965

à 15 h 15

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Page

Point 13 de l'ordre du jour:

Rapports des commissions économiques régionales *(suite)* 163

Président : M. A. MATSUI (Japon).

Présents :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Bulgarie, Grèce, Israël, Italie, Philippines, Tunisie, Zambie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports des commissions économiques régionales (E/4004, E/4005, E/4031, E/4032/Rev.1 et Rev.1/Add.1, E/4075, E/4080, E/4093 ; E/L.1083) *(suite)*

1. M. AKBAR ADIL (Pakistan) estime que les exposés faits à la 1381e séance par les secrétaires exécutifs des quatre commissions économiques régionales ont été très utiles. Ces commissions doivent non seulement s'occuper des problèmes qui se posent dans leur région, mais encore tenir compte des effets des événements qui se produisent dans d'autres parties du monde afin que le Conseil puisse dûment coordonner leurs activités.

2. Les conditions d'existence laissent beaucoup à désirer dans les pays en voie de développement d'Asie et d'Extrême-Orient, d'Amérique latine et d'Afrique. Dans la région de la CEAEO, un accroissement annuel de 1 % seulement du revenu par habitant est inquiétant. Seuls quatre pays, dont le Pakistan, ont dépassé l'objectif de 5 % par an fixé dans le cadre de la Décennie du développement. Sauf au Pakistan et dans un autre pays, le taux d'accroissement du revenu national depuis 1960 a été inférieur à celui de la période 1950-1960. Les termes de l'échange sont défavorables aux pays de production primaire qui sont précisément des pays en voie de développement. L'indice des prix à l'exportation des produits primaires révèle un transfert progressif des ressources des pays en voie de développement vers les pays développés. Aussi la situation appelle-t-elle des mesures urgentes en vue de favoriser le développement économique et social de la région.

3. La délégation pakistanaise prend note avec satisfaction du rapport de la CEPAL (E/4032/Rev.1 et Rev.1/Add.1) et des cinq domaines sur lesquels la Commission a concentré ses activités pendant la période considérée. Elle lui souhaite de mener à bien l'évaluation des résultats de l'intégration économique de l'Amérique latine et de pouvoir parvenir rapidement à des mesures pratiques dans ce domaine. Les propositions du Président du Chili ont intensifié l'action à cet égard, qui a consisté à rassembler une documentation et à préparer des analyses, ainsi qu'à aider à la formulation de plans nationaux de développement avec cet objectif en vue. Le Pakistan souhaite l'instauration d'une telle coopération dans la région de la CEAEO et il travaille en ce sens avec l'Iran et la Turquie sous l'égide d'un organisme de coopération régionale pour le développement.

4. La délégation pakistanaise se félicite du progrès des activités de la CEA et partage les espoirs et les aspirations de son Secrétaire exécutif. La situation en matière de personnel s'améliore ; le secrétariat a développé ses activités dans le domaine de la formation et des services consultatifs, et des organismes utiles ont été créés. M. Akbar Adil loue la CEA d'avoir convoqué une Conférence des planificateurs africains qui a permis d'établir un lien entre ses propres activités et celles de l'Institut africain de développement économique et de planification. La délégation pakistanaise appuie le projet de résolution figurant dans la quatrième partie du rapport de la CEA (E/4004).

5. A propos du rapport de la CEAEO (E/4005), M. Akbar Adil souligne que chaque institution des Nations Unies doit veiller à ce que les activités de ses membres soient dûment portées à sa connaissance et doit éviter de donner l'impression de faire du favoritisme. Le Pakistan a entrepris une expérience de planification économique et il est prêt à faire connaître ses résultats aux pays en voie de développement de la région de la CEAEO.

6. La délégation pakistanaise appuie les recommandations de la vingt et unième session de la CEAEO. Elle signale l'importance de la résolution 62 (XXI) relative à la création d'une banque asiatique de développement et attend avec intérêt le résultat des travaux du Comité consultatif d'experts. Elle estime que la création de cette banque devra fournir des ressources additionnelles pour le développement de la région et n'entraîner aucune réduction des programmes bilatéraux et multilatéraux actuels. Ce point essentiel est déjà signalé au paragraphe 55 du rapport de la CEAEO et au cinquième alinéa du préambule de la résolution 62 (XIX).

7. En ce qui concerne les exportations de produits manufacturés des pays en voie de développement, M. Akbar Adil souligne l'importance du paragraphe 388 du rapport de la CEAEO. Il est indispensable de résoudre d'urgence le problème qui y est évoqué, de crainte qu'il ne faille prendre des mesures rétrogrades qui porteraient un coup sérieux à la libéralisation des échanges.

8. La délégation pakistanaise note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'exécution du projet de la grande route d'Asie et se félicite de voir qu'on envisage de la relier au réseau routier du Moyen-Orient. Sous l'égide de leur organisme de coopération régionale pour le développement, l'Iran, le Pakistan et la Turquie se sont engagés à compléter les voies de raccordement en 1967 et 1968, et il est souhaitable que cet organisme bénéficie d'une aide internationale. Une demande d'assistance a été adressée au Fonds spécial ; la CEAEO a manifesté son désir de voir ce projet de collaboration régionale mené à bien, et la délégation pakistanaise espère que la demande en question recevra rapidement un accueil favorable. Le Gouvernement pakistanais appuie l'idée de réunir une conférence des ministres asiatiques des transports et sera heureux de l'accueillir à Islamabad, nouvelle capitale du Pakistan.

9. En terminant, M. Akbar Adil exprime l'espoir que le Conseil continuera de permettre l'examen et la solution des importants problèmes pratiques, économiques et sociaux qui se posent à un pays ou à un groupe de pays.

10. M. ABOU-GABAL (République arabe unie) annonce que ses observations porteront sur le rapport de la CEA. La création de cette Commission a coïncidé avec l'indépendance politique de nombreux pays d'Afrique, qui doit s'accompagner de leur indépendance économique. Le rôle joué par les Etats africains à la CEA traduit leur désir de combler l'écart en matière de développement économique qui sépare les pays développés des pays en voie de développement et qui résulte du long règne du colonialisme. Le rapport et les résolutions de la CEA révèlent que les Etats africains se trouvent en face de problèmes économiques supplémentaires par suite des circonstances spéciales qui ont entouré leur accession à l'indépendance et qui résultent des politiques traditionnelles des pays colonialistes. Comme le Secrétaire exécutif de la CEA l'a souligné, les Etats africains sont ainsi contraints à faire de plus grands efforts pour surmonter ces difficultés. Ces efforts ont pris la forme d'une coopération qui a abouti notamment à la création de la Banque africaine de développement et de l'Institut africain de développement économique et de planification.

11. M. Abou-Gabal signale l'intérêt de la section du rapport de la CEA qui traite des relations de la Commission avec les institutions spécialisées et d'autres organisations. La coopération avec l'OIT a été renforcée par l'établissement d'un bureau de cette institution à Addis-Abéba. La collaboration s'est intensifiée avec la FAO, notamment par l'intermédiaire de la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture, de même qu'avec l'UNESCO qui a créé un bureau de liaison au siège de la CEA.

12. Passant aux résolutions adoptées par la CEA à sa septième session, M. Abou-Gabal souligne que les résolutions 125 (VII), 126 (VII) et 127 (VII), qui traitent respectivement de la formation, de la campagne contre l'analphabétisme et de l'organisation de la recherche et de la formation en Afrique, contribueront à hâter le développement économique et social des Etats africains. Il insiste sur l'importance de la résolution 126 (VII) et rappelle que la Conférence des ministres de l'éducation des pays d'Afrique, tenue à Abidjan en mars 1964, a évalué les progrès réalisés au regard des objectifs fixés à Addis-Abéba en 1961 et a pris des décisions ayant trait notamment aux objectifs sociaux et politiques des programmes d'enseignement. Il signale également l'intérêt de la résolution 127 (VII) par laquelle la CEA demande au Secrétaire exécutif de collaborer avec l'UNESCO pour la mise en œuvre du Plan de Lagos. Aussi la délégation de la République arabe unie appuie-t-elle ces deux résolutions. Elle se félicite de la coopération de la CEA avec les institutions spécialisées de même qu'avec d'autres organismes des Nations Unies et avec les organisations non gouvernementales.

13. En matière de développement économique, la route est encore longue et difficile et, comme le Secrétaire exécutif de la CEA l'a indiqué, la situation exige de plus grands efforts de la part des pays en voie de développement et des pays développés, ainsi que la continuation de l'assistance fournie par les Nations Unies et de nombreuses sources extérieures.

14. La CEA juge que le colloque régional sur le développement industriel en Afrique, qui doit se tenir en janvier 1966, sera très utile pour le développement de l'industrie africaine, et M. Abou-Gabal pense que ce colloque jettera les bases d'une action efficace aux échelons national, sous-régional et régional et favorisera la coopération internationale dans ce domaine.

15. Le représentant de la République arabe unie souligne l'importance des transports et des télécommunications pour les pays africains ; les transports terrestres de beaucoup de ces pays sont insuffisants et les communications aériennes entre certains pays d'Afrique passent généralement encore par l'Europe, ce qui est un reste de l'ère coloniale, comme le Secrétaire exécutif de la CEA l'a signalé. Aussi la CEA doit-elle insister sur le caractère sous-régional, régional et national des études entreprises et des mesures à adopter. Les résolutions 147 (VII) et 148 (VII) de la CEA reflètent le vif désir

des Etats africains de résoudre ces problèmes, et la délégation de la République arabe unie leur accorde tout son appui.

16. M. Abou-Gabal note avec satisfaction que l'Afrique du Sud et le Portugal qui, contrairement aux résolutions de l'Assemblée générale, continuent à pratiquer l'*apartheid* et la discrimination raciale, ne participent plus aux travaux de la CEA. Il exprime l'espoir que tous les territoires africains sous domination étrangère et coloniale parviendront bientôt à l'indépendance et pourront siéger à la Commission. Il se félicite de la décision du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de recommander à l'Assemblée générale qu'aucun territoire sous domination portugaise en Afrique ne bénéficie plus des projets du Fonds spécial ni de l'assistance technique.

17. Le représentant de la République arabe unie appuie la résolution 129 (VII) de la CEA qui reflète l'accord intervenu à la septième session de la Commission concernant l'assistance technique aux pays africains. Il estime que la résolution 132 (VII) qui précise les relations entre la CEA et l'Organisation de l'unité africaine évitera des malentendus à l'avenir.

18. Comme l'indique le rapport de la CEA, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'a pas répondu à l'attente des pays africains qui avaient espéré qu'il en sortirait des vues communes sur les politiques à adopter en matière de finances, de commerce et de développement envers les pays en voie de développement. M. Abou-Gabal rappelle la résolution 1000 (XXXVII) du Conseil qui exprime l'espoir que les commissions économiques régionales entreprendront un examen approfondi des recommandations de la Conférence et poursuivront leurs activités en vue de leur mise en œuvre. Il se félicite des mesures déjà prises pour l'application de cette résolution et souligne l'intérêt de la résolution 5 (XX) de la CEE, qui figure dans la troisième partie du rapport de cette Commission (E/4031); cette résolution tend notamment à prolonger la sesssion du Comité pour le développement du commerce afin de préparer la mise en œuvre des recommandations de la Conférence.

19. M. PEREZ LOPEZ (Mexique) dit que, n'ayant pas reçu le rapport de la CEPAL ni ceux des autres commissions économiques régionales assez tôt pour en faire une analyse aussi détaillée qu'ils le mériteraient, la délégation mexicaine se bornera, malgré l'intérêt qu'elle porte aux travaux des diverses commissions, à quelques brefs commentaires sur les activités de la CEPAL.

20. Il ressort du rapport de la CEPAL que la Commission a consacré une grande partie de ses efforts, non seulement à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, mais aussi aux travaux consécutifs à la Conférence, rendant ainsi service à tous les gouvernements des pays d'Amérique latine. Les relations entre la Conférence et les commissions économiques régionales se poursuivent par l'intermédiaire du Conseil du commerce et du développement. Il faut souligner également l'intérêt des réunions que doivent tenir les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales en vue de jeter les bases d'une collaboration plus large, d'éviter tout double emploi et de procéder à des échanges de vues avec les hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU.

21. Comme le Conseil économique et social l'a demandé, les commissions économiques régionales cherchent à donner un effet pratique aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Aussi la CEPAL a-t-elle accordé toute son attention, notamment lors de sa onzième session tenue en mai 1965 à Mexico, aux problèmes que posent l'industrialisation et ses rapports avec l'intégration économique régionale. Elle a adopté notamment la résolution 250 (XI) concernant l'organisation et la préparation d'un colloque régional sur l'industrialisation qui se tiendra en février 1966 et permettra à l'Amérique latine de comparer utilement par la suite son expérience avec celle des autres régions en voie de développement.

22. Les progrès accomplis sont déjà considérables et beaucoup d'idées ont été mises en pratique, notamment grâce à la création du Marché commun centraméricain, de l'Association latino-américaine de libre-échange, de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale et de la Banque interaméricaine de développement. M. Perez Lopez rappelle les paroles optimistes que le Président du Mexique a prononcées à la onzième session de la CEPAL, et il indique que la délégation mexicaine appuie sans réserve les recommandations, le programme de travail et l'ordre de priorité adoptés par la CEPAL. Il espère que la Commission pourra disposer des moyens qui lui seront nécessaires pour mener à bien ses activités de plus en plus nombreuses et variées.

23. M. TREU (Autriche) a pris connaissance avec un vif intérêt des rapports des commissions économiques régionales et tient à faire quelques observations sur deux points du rapport de la CEE dont l'intérêt est immédiat et universel.

24. La résolution 1 (XX) de la CEE contient certaines recommandations concernant la revision de la Convention de 1949 sur la circulation routière et du Protocole de 1949 relatif à la signalisation routière. Ces deux instruments ne correspondent manifestement plus aux besoins actuels. Cette résolution prévoit la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence mondiale dont la préparation devrait avoir un degré élevé de priorité dans le programme de travail de la CEE.

25. D'autre part, consciente de ses devoirs à l'égard des pays en voie de développement, la CEE insiste dans sa résolution 5 (XX) sur la nécessité d'une coopération étroite avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

26. La CEE diffère des autres commissions économiques régionales du fait de la division de l'Europe en pays à structures économiques, politiques et sociales différentes. Dès le début de son activité, la Commission s'est efforcée de surmonter les difficultés que pose cette division et de promouvoir la coopération entre les différents systèmes. Située sur la ligne de démarcation qui divise l'Europe, l'Autriche attache un intérêt particulier

à cette coopération qui donne aux travaux de la CEE une importance spéciale.

27. M. BRADLEY (Argentine) constate avec satisfaction que les rapports des commissions économiques régionales sont, comme toujours, parmi les plus importants et les plus intéressants des documents dont le Conseil est saisi. Le rapport de la CEPAL, notamment, montre que la question des prix est l'élément fondamental du développement de l'Amérique latine. Au problème que pose le secteur extérieur, déterminant et critique pour l'économie de l'Amérique latine, on s'efforce de trouver une solution locale sous la forme de l'intégration économique du continent. La CEPAL joue un rôle des plus importants dans cet effort d'intégration économique, et le représentant de l'Argentine tient à souligner la valeur du travail qu'elle accomplit dans ce domaine.

28. M. RAHNEMA (Iran) a écouté avec un vif intérêt les déclarations faites par les secrétaires exécutifs des diverses commissions économiques régionales. Il a été heureux de noter que, dans la plupart des cas, des progrès substantiels avaient été réalisés par ces commissions dans leurs efforts pour atteindre les buts de la Décennie du développement, malgré de nombreuses difficultés fondamentales, intérieures et extérieures. Plusieurs projets pilotes qu'elles exécutent ont déjà donné des résultats prometteurs. Il faut espérer que les organismes des Nations Unies les aideront à accélérer le progrès économique.

29. Le représentant de l'Iran se félicite que le Secrétaire exécutif de la CEAEO ait mis l'accent sur le fait que des changements de structure sont une condition indispensable du développement économique en Asie et qu'une mobilisation adéquate des ressources humaines du continent est essentielle pour l'essor des pays en voie de développement. Comme le Secrétaire exécutif de la CEAEO l'a dit à juste titre, l'expérience prouve que la croissance économique d'une région sous-développée n'est pas seulement une question d'investissement matériel, mais dépend aussi d'un investissement humain qui assure un meilleur rendement à l'investissement matériel. Le secrétariat de la CEAEO doit donc insister, dans ses travaux de recherche économique, sur le problème du développement des ressources humaines.

30. Au cœur du problème du développement des pays de la CEAEO se trouve le fait que, si le volume de leurs exportations a augmenté de 25 % en quatre ans, leurs recettes d'exportation ne se sont accrues que de 14 % par rapport à 1960, en raison de la tendance défavorable des prix dérivés des produits d'exportation. Le Conseil a d'ailleurs traité abondamment de cette question à l'occasion du débat sur les points 2 et 3 de son ordre du jour. La délégation iranienne insiste sur l'ordre de grandeur de la perte subie par les pays en voie de développement de la région de la CEAEO en raison de l'évolution défavorable des termes de l'échange depuis 1960. Pour la seule année 1964, considérée pourtant comme la meilleure du point de vue des prix atteints par les produits de base, cette perte s'est élevée à près de 1 milliard de dollars, ce qui représente environ 60 % des déficits des balances commerciales des pays intéressés et environ la moitié de l'aide extérieure qu'ils ont reçue ces dernières années. Depuis 1964, les prix ont recommencé à baisser et la perte que ces pays devront subir sera encore plus grande.

31. Pour ce qui est du service de la dette extérieure, il représente pour certains des pays de la région de la CEAEO jusqu'au cinquième de leurs recettes d'exportation. Si on veut atteindre les buts de la Décennie du développement, il faut, conformément aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, attacher une importance particulière aux questions des politiques commerciales des pays en voie de développement, de l'aide extérieure, du service de la dette, du financement régional et des transports maritimes.

32. En ce qui concerne l'agriculture, les pays de la CEAEO doivent moderniser leurs techniques et accroître leurs investissements matériels dans ce domaine pour obtenir un accroissement plus rapide et plus constant. L'Iran a considérablement progressé à cet égard en 1964, grâce à l'utilisation de ses ressources de gaz naturel pour la production d'engrais, qui a augmenté de 8 % en un an. Grâce à l'usage d'engrais et malgré une grave sécheresse, la production agricole de l'Iran a augmenté de 3,8 %, alors que sa population n'a augmenté que de 2,3 %. Une autre usine d'engrais est en construction, qui permettra d'accroître encore la production agricole et d'exporter des engrais à des prix compétitifs, notamment vers les pays de la région de la CEAEO. La délégation iranienne tient à remercier le secrétariat de la CEAEO pour l'organisation du Cycle d'étude sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources de gaz naturel, qui s'est tenu à Téhéran et dont les travaux ont été extrêmement utiles. Si ses recommandations sont mises en œuvre, on pourrait utiliser 1 milliard de mètres cubes de gaz naturel qui se perdent actuellement chaque jour, en Iran, ce qui constitue une perte colossale pour l'économie iranienne. Il faut donc que le secrétariat de la CEAEO donne suite d'urgence aux recommandations du groupe spécial d'experts dont il est question au paragraphe 16 du rapport de la Commission.

33. Pour ce qui est de l'industrialisation, l'Iran s'est félicité de la création du Centre régional de planification et d'expansion de l'industrie, qui doit rassembler et diffuser des renseignements sur les plans nationaux de développement industriel, ainsi qu'étudier et analyser ces plans. La délégation iranienne espère que le prochain colloque régional sur l'industrialisation donnera un nouvel élan aux efforts déployés dans ce domaine, auquel il convient que la CEAEO donne une priorité plus élevée dans le cadre de la Décennie du développement.

34. L'essor économique des pays de la région de la CEAEO exige des ressources financières beaucoup plus importantes que celles dont ils disposent actuellement, qu'elles proviennent de l'épargne nationale ou de l'aide extérieure. C'est pourquoi la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie qui s'est tenue à Manille en décembre 1963 a décidé de désigner un groupe d'experts chargés d'examiner les principales questions posées par la création d'une banque asiatique de développement. Les gouvernements ont examiné les recommandations de ce groupe d'experts et la CEAEO a adopté à ce sujet la résolution 62 (XXI), aux termes

de laquelle elle félicite le Secrétaire exécutif d'avoir entamé des consultations avec les gouvernements intéressés et le prie de donner la plus haute priorité à ce projet. L'Iran serait honoré de pouvoir servir de pays hôte à la banque asiatique de développement.

35. L'Iran est également intéressé à l'achèvement rapide de la grande route d'Asie qui facilitera beaucoup les transports intrarégionaux et interrégionaux.

36. Pour ce qui est des programmes de formation de personnel, la Société nationale des pétroles de l'Iran continuera à accorder toute son assistance à la formation de stagiaires de la CEAEO dans le domaine de l'industrie pétrolière. Comme par le passé, cette société contribuera en 1965 à la réalisation du projet de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong. L'Iran attend aussi avec impatience l'établissement dans un proche avenir d'un institut régional du pétrole à Téhéran.

37. La délégation iranienne appuie sans réserve les recommandations de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie, qui a accompli un travail extrêmement important.

38. La délégation iranienne tient à attirer l'attention du Conseil sur la nécessité de renforcer la Division du commerce du secrétariat de la CEAEO, en raison des tâches toujours plus lourdes qui lui sont confiées.

39. La session annuelle de la CEAEO présente une grande utilité en ce sens qu'elle permet aux représentants des peuples d'Asie de se réunir dans une atmosphère de compréhension mutuelle pour échanger leurs opinions et leurs expériences sur des questions d'une importance vitale pour l'avenir. Certes, comme dans un grand nombre d'institutions internationales, on constate au sein de la CEAEO un certain développement de la bureaucratie et une tendance à multiplier les cycles d'étude et les réunions d'un intérêt mineur. Dans l'ensemble, cependant, tous ses membres s'accordent à reconnaître que la CEAEO est un instrument important de coopération asiatique et de planification générale du développement de la région. La délégation iranienne souhaite à la Commission et à son Secrétaire exécutif plein succès dans leurs travaux.

40. M. BOUATTOURA (Algérie) remercie les secrétaires exécutifs des quatre commissions économiques régionales des excellents rapports qu'ils ont présentés et des indications précieuses qu'ils ont fournies au Conseil sur les progrès accomplis. La délégation algérienne s'intéresse surtout aux travaux accomplis par la CEA qui, bien qu'elle n'existe pas depuis longtemps, joue déjà un rôle très actif. Il suffit, pour s'en convaincre, d'énumérer les réalisations de l'année écoulée. La Banque africaine de développement a vu le jour et est assurée de l'appui de la BIRD, du FMI et de nombreux organismes bilatéraux. L'Institut africain de développement économique et de planification entre dans sa deuxième année d'activité et a déjà reçu 37 stagiaires. La Conférence des statisticiens africains et la Conférence des planificateurs africains se réunissent régulièrement tous les deux ans. Enfin, les relations entre l'Organisation de l'unité africaine et la CEA se développent de manière satisfaisante : un comité spécial de 14 membres, créé sur recommandation de l'Organisation de l'unité africaine pour étudier la position que doivent adopter les pays africains membres du Conseil du commerce et du développement, s'est réuni en avril à New York et a travaillé en collaboration étroite avec les représentants des autres pays en voie de développement siégeant à ce Conseil.

41. Lors de sa septième session, la CEA a décidé de ne siéger que tous les deux ans, ce qui est un signe des progrès accomplis, a élaboré un programme de travail et a fixé un ordre de priorité pour la période 1965-1967. Le phénomène essentiel qui s'est dégagé lors de cette session a été le renforcement de la coordination aux niveaux régional et sous-régional, préparant l'intégration économique de l'Afrique. A cet égard, la délégation algérienne souligne l'importance des résolutions 142 (VII) et 145 (VII) de la CEA qui prévoient la création d'organes appropriés. Il convient de signaler aussi les mesures prises par les membres de l'Union douanière équatoriale, l'Accord de Kampala pour l'Est africain, la création du Comité consultatif permanent des pays du Maghreb, ainsi que la constitution au sein de la CEA de sept groupes de travail chargés de suivre les problèmes qui se posent dans les divers secteurs de l'activité économique et sociale.

42. Ainsi, l'assistance que la CEA fournit aux Etats membres, son rôle de coordonnateur entre les activités des Nations Unies et les politiques nationales, et sa collaboration toujours plus étroite avec l'Organisation de l'unité africaine en font un instrument essentiel pour l'intégration économique en Afrique. Cette intégration ne peut, toutefois, se réaliser pleinement tant que les régimes coloniaux continuent à assujettir différents peuples d'Afrique, car elle présuppose une stabilité politique que le colonialisme et la politique d'*apartheid* mettent en cause par la menace constante qu'ils font peser sur l'ensemble du continent africain. Il faut souhaiter que, après le Malawi et la Zambie, d'autres pays accèdent à l'indépendance et deviennent membres de la CEA, afin que s'édifie une société où la prospérité donne tout leur sens aux principes de justice. Peut-être le Conseil devrait-il souligner à ce propos la nécessité et l'urgence de libérer rapidement les peuples encore soumis à la domination coloniale.

43. M. Bouattoura rappelle que les délégations de l'Algérie et du Gabon ont présenté un projet de résolution (E/L.1083) relatif aux décisions prises par la CEA à sa septième session. La délégation algérienne se réserve de revenir sur ce projet de résolution à la fin du débat général.

44. M. PURUSHOTTAM (Inde) est heureux de constater que la CEAEO et son Secrétaire exécutif se sont montrés très actifs au cours de l'année écoulée, pour favoriser le développement et la coopération économiques sur le plan régional. Il est vrai que, bien que la Décennie du développement soit déjà parvenue à mi-chemin, les pays appartenant à cette région n'ont pu atteindre l'accroissement annuel de 5 % du revenu national fixé comme objectif : dans la plupart de ces pays, le taux de croissance moyen annuel n'a pas dépassé 3,5 % et l'accroissement du revenu par habitant n'a pas été supérieur à 1 % pendant la période 1960-1963, tombant

au-dessous de la moyenne atteinte entre 1950 et 1960 ; il y a eu cependant une légère amélioration en 1964. Cette situation est due surtout au faible accroissement de la production alimentaire, dans des pays dont l'économie dépend essentiellement de l'agriculture, et au taux de croissance insuffisant du secteur manufacturier ; de même, le taux d'accroissement des exportations n'atteint guère que la moitié de ce qui était prévu. Le grave déficit commercial de la région atteindra en 1980 des proportions alarmantes si des modifications fondamentales n'interviennent pas d'ici là dans les politiques commerciales de ses partenaires. La solution de ces difficultés réside dans la mise en œuvre rapide, sur le plan international, des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

45. Il est certain qu'une meilleure coopération, notamment dans le domaine du commerce intrarégional, contribuerait à accélérer le développement des pays de la région. C'est cette idée qui, reprise à la Conférence ministérielle de Manille en décembre 1963, avait conduit le Secrétaire exécutif à créer deux groupes d'experts chargés l'un de la libération des échanges, l'autre de la mise sur pied d'une banque asiatique de développement. Le projet de création de la banque progresse, comme le constate la résolution 62 (XXI) de la CEAEO. La banque, qui s'efforcera d'obtenir la majeure partie de ses ressources auprès des Etats membres appartenant à la région mais devra également compter sur de gros investissements extérieurs, financera les industries régionales écoulant leurs produits sur plus d'un marché national, ainsi que certains projets de petite ou moyenne importance. Les renseignements donnés à ce sujet par le Secrétaire exécutif à la 1381e séance du Conseil sont encourageants.

46. En ce qui concerne la libéralisation générale des échanges entre les pays membres de la CEAEO, la délégation indienne estime que, étant donné la complexité des problèmes qui vont se poser, il faudra effectuer des travaux préparatoires assez poussés en vue d'élaborer des propositions précises et détaillées. Elle se félicite donc que le Secrétaire exécutif ait nommé un groupe d'experts dont les recommandations ont été soumises aux gouvernements des pays membres.

47. La liste des réalisations de la CEAEO est impressionnante, et les recommandations formulées dans son rapport méritent d'être soigneusement étudiées à l'échelon international, cat tous les projets mis en œuvre dans la région, quelle que soit leur importance, contribuent à faire progresser l'objectif commun de développement par la coopération.

48. La délégation indienne insiste sur l'intérêt des rapports présentés par la CEA, la CEE et la CEPAL et des explications données à leur sujet par les secrétaires exécutifs de ces commissions. Les problèmes de développement économique que l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie doivent résoudre ont beaucoup de points communs, et l'expérience acquise par les pays appartenant à chacune des régions devrait être communiquée aux autres régions.

49. Enfin, la délégation indienne tient à s'associer au représentant de la République arabe unie pour déplorer que de vastes territoires africains ne siègent pas encore à la CEA : celle-ci ne pourra achever son œuvre que lorsque tous les peuples auront été libérés du joug du colonialisme et auront pris leur place légitime dans les assemblées mondiales.

La séance est levée à 16 h 45.

Printed in Switzerland 13584—September 1965—1,175